

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

22<sup>ème</sup> année - N° 4148 - Vendredi 17 Juin 2022 - Prix : 200 Fc

SÉCURITÉ PUBLIQUE

## Douze « coupeurs de route » interpellés par la gendarmerie



Des coupeurs des routes attrapés par la Gendarmerie

AFFAIRE AB AVIATION :

### Un renvoi au 23 juin prochain

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**Prières aux heures officielles  
Du 16 au 20 Juin 2022**

**Lever du soleil:**

**06h 23mn**

**Coucher du soleil:**

**117h 49mn**

Fadjr : 05h 12mn

Dhouhr : 12h 10mn

Ansr : 15h 04mn

Maghrib: 17h 52mn

Incha: 19h 06mn



## JOURNÉE MONDIALE DE LA PRÉMATURITÉ :

## Le pays notifie 16,7 % de prématurité

Pour célébrer la journée de la prématurité dans le pays, une séance de travail a été organisée par le ministère de la santé à travers la direction de la santé familiale. L'idée est d'échanger sur les données disponibles sur la prématurité au niveau du centre de référence pour œuvrer à la survie. Notons que le pays enregistre un taux de prématuré de 16,7%.

Communément célébrée chaque 17 novembre dans le monde, aux Comores la journée mondiale de la prématurité a été célébrée le mardi 14 juin dernier, soit 7 mois de retard, sous un autre angle de séance de réflexion. Cet événement a vu la présence du directeur de la santé familiale Dr Soilihi Abdoul Madjidi, l'association (Préma-Co), des agents de santé, etc. « Ensemble pour soutenir les enfants nés trop tôt, prendre soin de l'avenir », tel est le thème choisi pour célébrer cette journée, une thé-



Journé Prematurité.

matique qui répond à cette journée qui vise justement à éveiller les consciences à propos des bébés nés prématurément. D'après la direction de la santé familiale, les statistiques de 2012 démontrent que le taux de mortalité néonatale est estimé à 24 pour 1000 naissances vivantes, les petits poids de naissances ont une

mortalité néonatale de 41 pour 1000 naissances au moins trois fois plus élevés que les bébés moyens. Et selon toujours elle, le Comores enregistre un taux de prématuré de 16,7%.

Le Dr Soilihi Abdoul Madjidi a montré que des efforts ont été déployés par le gouvernement

comoriens afin de réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans, du nouveau né et des prématurés au cours de ces dix dernières années, notamment l'élaboration de la stratégie, un plan d'action, le guide de prise en charge du nouveau-né et le soin de mère-kangourou. « En dépit des efforts fournis jusqu'ici, force est de constater que beaucoup reste à faire pour atteindre les objectifs fixés en la matière. Des progrès substantiels méritent d'être faits notamment garantir une meilleure qualité de prestation de santé et améliorer le plateau technique des structures de santé. Et l'idée de notre réunion est non seulement d'échanger sur les données disponibles sur la prématurité au niveau du centre de référence, œuvrer à la survie en adhérant à la l'allaitement maternel exclusive, précoce et sensibiliser les personnels de santé sur la prise en charge des pathologies qui est à la prématurité », souligne-t-il.

Au cours de cette réflexion

scientifique, des plans d'urgences et des stratégies visant à limiter les cas de prématurité aux Comores ont été proposés par les professionnels de santé. Rappelons que les risques de complications à long terme et de décès sont plus grands chez les prématurés. Les bébés prématurés font face à plus de problèmes que les bébés normaux à savoir des difficultés respiratoires dues à des poumons et un cerveau immatures, de l'apnée, qui est causée par un cerveau immature, les réflexes du bébé prématuré sont faibles pour téter et avaler. Ils nécessitent des soins spécialisés administrés par une équipe de santé et une bonne prise en charge. Les enjeux sont énormes et la sensibilisation doit être de mise. Car la moindre négligence dans les soins aux nouveau-nés prématurés peut être dangereuse pour leur vie voire même fatale.

Andjouza Abouheir

## SOCIÉTÉ

## Uzuri wa dini poursuit ses œuvres de bienfaisance à Wanani

20 orphelins ont reçu mercredi dernier des kits alimentaires à Wanani Mohéli par l'ONG Uzuri wa dini de Moussa Adam. Un geste de bienfaisance qui vient à point nommé en cette période de crise économique. Une cérémonie a été organisée à cette occasion pour saluer ce geste à l'égard des orphelins.

En cette période d'explosion des prix des denrées alimentaires, l'association Uzuri wa dini se rapproche de plus en plus de la population la plus vulnérable notamment les orphelins. Convaincu des difficultés à trouver de la nourriture chez les personnes démunies, l'ONG religieuse Uzuri wa dini apporte son soutien en remettant mercredi dernier à Wanani, dans la religion de Djando-Mohéli des kits alimentaires aux 20 orphelins.

Il s'agit d'un kit constitué de riz, de sucre, de l'huile, et de farine. « Nous sommes bien conscients de la cherté de la vie et la rareté des produits alimentaires dans l'île notamment la farine. C'est pourquoi nous manifestons notre présence à ce jour pour aider les plus vulnérables surtout les orphelins » explique la trésorière générale de l'association Frahati Ali. « Ce geste humanitaire entre dans le cadre des actions phares prévues par cette association. Bien que les prix des produits de première nécessité ne cessent d'augmenter, la distribution de ce don alimentaire permettra aux familles qui ont des orphelins de diminuer leurs coûts économiques dans les ména-

ges » a-t-elle ajouté.

Le maire de la commune de Djando Abdourazak Boinaher a saisi cette occasion lors de la cérémonie, pour remercier les responsables de cette association pour ce geste. Cette ONG pour rappel intervient également dans le domaine de l'apprentissage des élèves dans les écoles coraniques, mais aussi la prise en charge des handicapés ainsi que des femmes veuves. « Chaque mois nous intervenons partout sur le territoire national pour apporter de l'aide ».

Riwad



Aide aux orphelins à Mohéli



Autorité Nationale de Régulation des TIC

## UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

## COMMUNIQUE

## Exposition du public aux ondes radioélectriques

Moroni, le 9 juin 2022

L'ANRTIC est l'autorité qui veille sur le respect des valeurs limites d'exposition du grand public aux ondes radioélectriques conformément à la loi N°14-031/AU relative aux communications électroniques.

Le déploiement des stations radioélectriques est encadré par ladite loi et ses textes complémentaires, en particulier les antennes relais du réseau de la 2ème génération (dite GSM), du réseau 3G et le réseau 4G. L'ANRTIC contrôle la conformité des équipements radioélectriques exploités en Union des Comores.

Pour les installations radioélectriques comme les antennes relais des téléphones mobiles (2G, 3G et 4G) les valeurs limites d'exposition des ondes électromagnétiques fixées par les organismes internationaux

comme l'OMS, l'IUT ou encore la Commission Internationale de Protection Contre les Rayonnements Non Ionisant (ICNIRP en anglais) sont fournies en niveau de champ électrique et s'expriment en volt par mètre (V/m). Le cas d'une antenne relais d'un réseau 2G ou 3G ou 4G, cette limite est de 61 V/m.

Et L'ANRTIC effectue des mesures des niveaux d'exposition de rayonnement électromagnétique des émetteurs de téléphonie mobile des opérateurs de l'Union des Comores depuis l'ouverture du marché à la concurrence. Le niveau maximal du champ électrique relevé dans les sites des réseaux des opérateurs est cent (100) inférieurs à la valeur limite des organisations internationales.

Actuellement, les résultats de mesures faites à chaque année par l'ANRTIC ne révèlent une dangerosité causée par les ondes émises par les antennes relais des opérateurs.

L'ANRTIC continuera à renforcer les contrôles de conformité sur les nouvelles installations des antennes relais et veillera de façon permanente au respect des conditions techniques d'exploitation des stations radioélectriques.

L'ANRTIC qui procède à des contrôles avant et après l'installation rassure enfin la population qu'il n'y a aucune inquiétude sur le niveau des émissions des antennes relais exploités en Union des Comores.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Douze « coupeurs de route » interpellés par la gendarmerie**

*La gendarmerie nationale affirme avoir interpellé 12 personnes dans l'affaire des coupeurs de route qui a défrayé la chronique ces derniers jours. C'est le chef d'escadron Djanfar Ousseine, commandant du groupement de Ngazidja qui a fait l'annonce. Selon lui, la gendarmerie va toujours travailler jusqu'à mettre fin à ces actes qui menacent la sécurité publique.*

Ces derniers jours, des individus cagoulés sèment la terreur dans la capitale et ses environs. On les appelle les « coupeurs de routes », comme

ceux qui sévissent à Mayotte depuis quelques années. Ils prennent ton argent ou bien te tabasse si tu n'en as pas. Leur opération débute aux environs de 1 heure à 2 heures du matin. Et cette semaine, la gendarmerie a réussi à interpellé 12 individus dont des jeunes âgés entre 18 ans et 30 ans. Deux d'entre eux sont placés en détention et les autres en garde vue. Et selon le commandant du groupement de la gendarmerie de Ngazidja, l'enquête se poursuit afin de mettre fin à ces actes qui menacent la sécurité publique. « Ce sont des actes abominables et inhabituelles dans notre pays. Ces malfaiteurs menacent la sécurité

de personnes. Tout le monde a peur de ces bandits. Mais depuis qu'ils ont commencé leurs activités dangereuses, on a aussi immédiatement lancé leur recherche. Et nous avons interpellé 12 personnes, dont des jeunes de 18 ans à 30 ans. Deux sont en prison et les autres en garde à vue, et l'enquête se poursuit », avance Djanfar Ousseine commandant du groupement de Ngazidja.

Ce dernier explique que depuis quelques semaines, ils ont renforcé les patrouilles dans la capitale. « Nous travaillons avec toutes les institutions de la gendarmerie, la police nationale, la société même. Le gouvernement,

précisément le ministre de l'intérieur a donné tous les moyens pour qu'on puisse bien travailler. C'est une question de sécurité publique, c'est indispensable. Nous allons continuer les patrouilles et les recherches jusqu'à mettre fin à ce fléau », poursuit-il. Dans les équipements des coupeurs de route saisis par la gendarmerie, on trouve des blousons en capuche, des machettes, des cagoules, des tournevis, tenaille, et autres.

L'annonce de ces arrestations raisonne comme un soulagement pour la population. C'est le cas d'Ali Youssouf, une des victimes de ce groupe de coupeurs de

route. « J'ai entendu la nouvelle, mais j'attends d'abord que ça ne se reproduit pas. J'ai vécu une terrible épreuve. J'étais à deux doigts de perdre la vie. Heureusement, je dirais que ce n'était pas mon jour voilà », dit-il. Pour rappel, dans la nuit du samedi au dimanche 12 juin, Ali Youssouf a été agressé physiquement par des malfaiteurs cagoulés. Ces derniers lui ont demandé de l'argent sinon ils allaient le tuer. Heureusement, qu'il avait 39 000 FC dans sa poche, ce qui lui a sauvé la vie.

**Nassuf Ben Amad**

## AFFAIRE AB AVIATION :

**Un renvoi au 23 juin prochain**

*L'affaire Ab-Aviation sur la provision de 101 ayant droits des victimes du crash de Mohéli est passée en audience de référé hier jeudi 16 juin au tribunal de Moroni. Le président du tribunal a fait un renvoi au 23 juin prochain afin de permettre aux différentes parties d'échanger les écritures et toutes les pièces.*

C'est un moment attendu par les familles des victimes du crash Ab-Aviation. Ces derniers ont assignés la compagnie AB-Aviation pour une provision de 5 millions de nos francs pour 101 ayant droits, soit un montant global de 505 millions de

francs et l'Anacm en intervention forcée. L'affaire est passée en audience ce jeudi 16 juin au tribunal de Moroni. D'après l'avocat de la partie civile, le président du tribunal a fait un renvoi au 23 juin pour permettre aux différentes parties dont l'Anacm qui a constitué un avocat et la compagnie Ab-Aviation ainsi que la partie civile d'échanger les écritures et toutes pièces. « C'est tout à fait normal, c'est la première fois que l'affaire a été appelée en audience. Donc nous allons attendre le 23 juin pour examiner les dossiers et faits », confie Me Said Mohamed Said Hassan.

Dans l'enceinte du tribunal, la

tristesse des familles endeuillées, bouleversées par cet incident malheureux qui a causé la perte de leurs proches. « Ma plus grande tristesse réside dans le comportement de certaines personnes face à cette situation. Nous n'avons pas eu d'assistance dans cette lourde épreuve. C'est regrettable que le gouvernement ne se soit pas intéressé à notre sort, pour cette grande perte (...) aucun geste pour les familles endeuillés », exprime un membre du collectif des familles des victimes.

À titre de rappel, la compagnie AB Aviation a engagé cette même procédure contre son loueur Fly Zanzibar et l'assureur de ce der-

nier, Phoenix of Tanzania Compagny. D'après une source proche du dossier « la compagnie demande réparation des dommages subis suite à trois mois d'immobilisations de la compagnie par rapport à la détérioration de son image ». Il montre aussi que la compagnie, qui en plus de Moroni a engagé un avocat à Dar-es-salam « pour une action rapide de l'assureur et de Fly Zanzibar vis-à-vis des familles endeuillés ».

Pour mémoire c'était le 26 février que le petit avion exploité par AB Aviation s'est abimé au large de Mohéli alors qu'il voulait faire demi-tour après un atterrissage rendu impossible par le mau-

vais temps. Des débris de l'avion ont été retrouvés dès le lendemain, ainsi que des bagages. Il eut fallu six jours, soit le 3 mars, pour que ce qui semble être le premier corps soit retrouvé par des pêcheurs. Ce dernier est toujours en conservation à Mohéli en attendant son identification selon les autorités. Après 10 jours de recherches infructueuses, les interventions sur le terrain ont été interrompues. Quant à l'enquête indépendante diligentée par le gouvernement, il se fait toujours attendre.

**Andjouza Abouheir**

## FIN DE LA FORMATION FETA

**Des nouveaux éléments dans l'armée nationale pour le développement**

*Le président Azali Assoumani a clôturé ce jeudi 16 juin, au camp militaire d'Itsoundzou, la Formation élémentaire de tout type d'armes appelée F.E.T.A. Environ 383 soldats comoriens ont participé à cette formation dont 209 soldats bérets verts et 174 soldats bérets noirs. Ces derniers sont formés sur les connaissances techniques et le professionnalisme liés à l'utilisation des armes à feu mais surtout le comportement exemplaire sur l'accomplissement de leur métier.*

C'était hier jeudi que la formation dite F.E.T.A a été clôturé par Le président Azali Assoumani. Lors de son allocution, le chef suprême des armées a rappelé aux 383 soldats bénéficiaires de la formation la mission qui est proprement la leur.

Celle d'assurer « le maintien et le rétablissement de l'ordre et de la sécurité dans le pays », tout en mettant l'accent sur les actes du banditisme récemment perpétrés au niveau de Ngazidja.

« Toutes les forces de la police et gendarmerie ont pour ordre présent de rechercher, de pourchasser et d'arrêter les auteurs des actes criminels pour les traduire en justice pour subir les sentences et les

peines à la hauteur de leurs méfaits », martèle-t-il. Et de rajouter que : « Lorsqu'il s'agira de punir les coupables, il n'y aura ni complaisance, ni indulgence, ni clémence, ni impunité envers les auteurs de

ces actes criminels ». Tout cela a pour but de préserver la paix et la stabilité au niveau territorial.

Devant une poignée de militaires prêts à mourir pour l'honneur de la patrie, le chef de l'Etat a expliqué que le savoir-être du soldat républicain mais surtout le respect de l'Etat de droit et le droit national puis international doivent compléter cette formation afin que chaque élément de l'AND soit capable de faire preuve de plus de maturité, d'expérience et du sang-froid dans l'accomplissement de ses missions. Il prie en retour sur une puissante force militaire comorienne capable de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme de tous bords, la piraterie maritime, les violences de toutes sortes, les conflits inter-villageois qui fragilisent la paix et la sécurité du pays.



**Kamal Gamal**

## SOCIÉTÉ

## Le torchon brûle entre l'entreprise Salsabil et le village de Séléa

*C'est un coup de colère ! Le chef du village de Séléa Bambao, Zakaria Youssouf, se dit solidaire avec ses administrés « victimes d'une trahison » de la part du patron de la société Salsabil (production d'eau minérale). Selon lui, le patron de Salsabil aurait refusé une rencontre organisée dans un lieu privé à Séléa pour discuter de leur partenariat.*

La société de production d'eau minérale Salsabil traverse depuis la semaine dernière une période difficile caractérisée par une vive tension entre les habitants de Séléa et le patron de ladite entreprise. Selon certains habitants, les

activités de Salsabil sont perturbées suite à un problème de partenariat. Le chef du village de Séléa a expliqué le 9 juin dernier, dans une lettre adressée au directeur de la société que « lorsqu'il s'agit de discuter sur des questions statistiques pour notre relation de partenariat et de voisinage, les rencontres doivent être officielles et se tenir dans un lieu privé à Séléa », dans le but de rappeler leur accord. Et de poursuivre : « Nous venons d'apprendre que vous venez de rejeter notre demande qui vous conviait à une réunion de ce genre chez un notable de Séléa, Ismaël Ali ».

Alors que le chef de la société a pris la décision de tenir la rencontre dans son bureau, cette décision lui a

attiré la foudre des habitants du Séléa. Pour Zakaria Youssouf, « une telle position est contraire de l'esprit d'entente et de collaboration prévalant entre les deux parties ». Et de regretter : « Nous ne nous présenterons jamais à votre bureau pour une rencontre d'ordre officiel et stratégique entre Séléa et Salsabil », tout en montrant que le directeur de ladite société est responsable d'une « trahison » et de tout « désaccord ». En tout cas jusqu'à lors, les relations entre la société et la localité se trouvent perturbées, mais selon des habitants de la localité, des solutions sont en cours pour régler le différend.

Kamal Gamal



Siège Salsabil

## ENVIRONNEMENT

## Sur une centaine d'arbres plantés, 7 seulement ont survécu faute de suivi



Six mois sont passés depuis le reboisement en grande pompe fait le long de la rivière Msutruni à Fomboni Mohéli. Cette campagne qui avait suscité un élan de solidarité partagé par la société civile et les autorités gouvernementales, n'a pas donné les résultats

escomptés. Sur une centaine d'arbres plantés, seulement 7 ont pu être sauvés. Selon les responsables de l'environnement, les responsabilités sont à partager puisque le suivi de ce genre d'opérations se fait rarement.

La campagne de reboisement lancée il y a 6 mois le long de la rivière Msutruni, située dans le quartier du Nord-ouest de la capitale de Fomboni n'a pas donné les résultats attendus. Pourtant, l'événement avait comme objectif de redonner vie à la rivière Msutruni

tout en y restaurant l'équilibre écologique. Cet événement avait mobilisé la société civile, le gouvernement sous le haut patronage du président Azali Assoumani, la mairie de Fomboni, les étudiants de l'université des Comores et même les élèves des collèges et lycées de Mohéli. Le programme rentre dans le cadre de la protection de l'environnement à travers des activités de reboisement. « Un comorien, un arbre » fut le slogan lancé. Cependant, aucun suivi n'a été effectué depuis le reboisement le long de cette rivière.

Le constat fait, en se rendant sur ce lieu, 7 petits arbres seulement qui ont pu être sauvés sur une centaine plantée en janvier dernier. « C'est à qui la faute ? Les responsabilités

sont à partager. Mais en réalité il faut d'abord pointer du doigt la mairie de Fomboni. Si chacun faisait son travail convenablement, on allait au moins sauver la moitié des arbres plantés », regrette le directeur régional de l'environnement Anisse Fazul. « Si nous avions fait ce reboisement en pleine période de Kachkazi (saison pluvieuse), il faut savoir que c'était la période idéale pour la plantation car il faut profiter de l'eau des pluies pour arroser ces végétaux. Mais malheureusement nous avons dépensé de l'énergie pour rien », regrette-t-il.

Riwad

## FOOTBALL ANJOUAN :

## USM et USBM en D1 pour la première fois de l'histoire

Union Sportive de Mjamaoue (USM) et Union Sportive de Bambao Mtsanga jouent pour la première fois de leur histoire en D1. C'est dans une ambiance aux allures d'un carnaval que les rouges et jaunes sont accueillis dans leurs villages respectifs.

Pour Union Sportive de Mjamaoue (USM), la route nationale qui traverse de Sima à Mutsamudu a été noire de monde, animée au rythme d'un concert de klaxonne. Des femmes et des hommes se sont habillés aux couleurs de fête pour accueillir une équipe qui a fait un parcours exceptionnel, sans réels arguments. Une équipe presque jeune et immature, non habituée de la cour des grands qu'une fois en D3, que cette formation a été invitée au tournoi Comores Magazine en 2018 et éli-

minée en 1/4 de finale par Gombessa Sport.

C'est une équipe jeune qui a eu de la peine à intégrer dans son effectif des grands noms de joueurs connus dans le pays. Son staff dirigeant est resté fidèle par rapport à son ossature du départ depuis la D3. On remarque sans trop vouloir chercher, des anciens joueurs de Taleza, une équipe de la région mais aussi des jeunes évoluant dans des divisions inférieures de la poule B. De l'ambiance et de l'euphorie, la région de Bandrani se montre disponible à soutenir cette nouvelle dynamique. « On joue avec le cœur et on gagne par la volonté », cla-ment les jeunes de ce village.

Inversement à cette équipe de Bambao Mtsanga qui restait difficilement imbattable, une formation qui a pu rameuter des jeunes dynamiques de partout, mais surtout qui

bénéficie d'un soutien financier important, via la diaspora et les locaux va jouer aussi en D1. Il s'agit de l'Union Sportive de Bambao Mtsanga qui a joué avec des connus du football anjouanais, comme Daniel ancien joueur de Steal

Nouvel et Omar, l'attaquant qui a fait monter AS Daoueni en D1 la saison passée. FCO et Mrango aussi des anciens remontent en D1.

Nabil Jaffar



**La Gazette des Comores**  
**Fondateur et Directeur général**  
 Saïd Omar Allaoui  
**Directeur de la publication**  
 Elhad Saïd Omar  
**Rédacteur en chef**  
 Mohamed Youssouf  
**Secrétaire de rédaction**  
 Toufé Maecha  
**Rédaction**  
 A. Mmagaza  
 M.I.M Abdou  
 A.O. Yazid  
 Andjouza Abouheir  
 Nassuf Ben Amad  
 Kamal Gamal Abdou  
 Nabil Jaffar  
 Riwad  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Responsable commercial**  
 Mariama Mhoma  
**Documentation archiviste**  
 Hadidja Abdou  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Saïd Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
 www.lagazettedescomores.com  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

## CÆLACANTHES

## Supporters des cœlacanthes, le fan club s'élargit

Après le COSEC, voilà l'Association des Supporters des Cœlacanthes (ASUC). Les comoriens commencent à s'organiser autour de leur équipe nationale. Le bon parcours effectué lors de la dernière CAN augmente l'appétit des comoriens envers les cœlacanthes. Chamir Chatoï, SG de la nouvelle structure exprime leurs ambitions.

**Vous venez de créer un club supporters pour le soutien des cœlacanthes, pouvez-vous nous présenter votre club ?**

**Chamir Chatoï :** Notre association est née à partir de la CAN 2021, quand on s'est retrouvé là-bas avec nos propres moyens. On s'est dit pourquoi ne pas créer un groupe de supporters. Donc, c'est à partir de cette dynamique que naquit notre association.

**Quelle relation entretenez-vous avec la fédération comorienne de football ?**

**C.C :** Nous n'avons pas des relations officielles avec la fédération. Par contre individuellement nous entretenons des bonnes relations avec les membres du comité exécutif. La FFC est au courant de notre existence et on aimerait bien tra-



vailler dans une étroite collaboration dans les prochains matches.

**Lors du match contre la Zambie, vous aviez fait le déplacement, avez-vous eu de l'aide**

**pour effectuer ce voyage ?**

**C.C :** J'ai fait le déplacement par des fonds de notre structure. Je n'ai pas reçu d'aides pour ce déplacement. Nous avons des membres qui sont bien déterminés et qui sont

des vrais fans du football comorien. C'est pourquoi ils ont jugé nécessaire de m'envoyer pour les représenter par leurs moyens.

**Pourquoi avoir créé un autre**

**club supporters et pourtant il existe déjà un COSEC, est ce que vous avez une quelconque relation ?**

**C.C :** Par rappel, la loi nous autorise de créer notre structure et ainsi nous avons jugé nécessaire de créer notre structure vu ce qu'on a fait au Cameroun. Pour être un peu plus clair, partout dans le monde vous trouverez plusieurs groupes de supporters et c'est bien, car cela montre que les Comoriens sont des vrais fans de football et surtout sont bien mobilisés pour leur équipe nationale. Jusqu'à présent nous n'avons pas encore une relation avec le Cosec.

**Pour finir, quels sont vos projets d'avenir ?**

**C.C :** Nous avons beaucoup de projets dans l'avenir, mais dans l'immédiat nous avons deux préoccupations à savoir l'installation officielle de la structure et chercher comment suivre les cœlacanthes partout où ils seront. Dans l'urgence, c'est ce qui nous préoccupe. Après on verra comment établir une relation dans la durée avec la FFC et beaucoup de chose viendront après.

**Propos recueillis par AS Badraoui**



## EXPERTISE FRANCE RECRUTE UN.E ASSISTANT.E DE PROJET

**Intitulé du poste :** Assistant.e de Projet

**Poste basé à :** Moroni

**Durée de la mission :** 12 mois renouvelables

**Objectif du projet**

Le projet AFIDEV (appui aux filières d'exportation et au développement rural) vise à améliorer la compétitivité et l'organisation des filières d'exportation (vanille, ylang-ylang, girofle) : il doit contribuer à augmenter les volumes et la qualité des productions, à accroître les revenus et à créer des emplois durables. Le projet est financé par l'Agence française de développement dans le cadre du PDFC (Programme de développement France-Comores) ; il est mis en œuvre par Expertise France en partenariat avec le MAPETA (Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'environnement, du tourisme et de l'artisanat).

**Positionnement de l'Assistant.e de Projet**

Expertise France recherche un.e assistant.e de projet auprès de l'équipe projet AFIDEV pour appuyer la mise en œuvre du projet. Il/elle travaillera sous la responsabilité du chef de projet et appuiera les différents membres de l'équipe.

**Missions à remplir**

**Secrétariat :** Assister le chef de projet, les réfé-

rents techniques et le chargé de projet au siège d'Expertise France dans la gestion administrative et opérationnelle du projet (comptes rendus de réunion, création d'outils, remplissage de tableaux de bord, etc.). Etant en charge du secrétariat de l'équipe, l'assistant.e de projet devra prendre en charge la reprographie des différents livrables du projet (mise en forme, édition et adressage). En lien avec le chargé de communication d'Expertise France, il/elle établira les différents supports techniques et d'information sur les activités et livrables du projet, assurera leur mise à jour et leur bonne réception par les parties prenantes partenaires du projet.

**Appui à la conduite des activités :** Assister le chef de Projet, les référents techniques, les chargés de projet et les assistants techniques dans la coordination, l'organisation et la logistique des missions d'expertise (internalisée et perlée) ainsi que dans l'organisation des événements importants qui ponctuent la vie du projet.

**Archivage et sauvegarde des données :** Avec l'appui de la CAM (Cellule d'Appui Mutualisée) et des chargés de subvention et d'infrastructures du projet AFIDEV, organisation et actualisation de l'archivage des documents en version papier et sur le serveur du projet ; sauvegarde mensuelle des

données ; mise à jour des droits d'accès le cas échéant.

**Profil recherché**

Bac+3 (License) minimum, de préférence en gestion, droit, administration publique ou toute autre discipline pertinente ; 3 à 5 ans d'expérience avérée avec des références solides dans la gestion opérationnelle, administrative et financière de projets de coopération internationale ; très bonne maîtrise des outils bureautiques (Excel, Word, PowerPoint et Publisher principalement) ; maîtrise du français écrit et oral impérative ; capacité logistique en reprographie (reliure, impression, etc.) ; expérience dans l'archivage (physique et numérique) ; maîtrise des outils et technologies utilisés dans le cadre de la gestion des missions (plateformes de commande de billets d'avion, etc.) et dans le développement d'outils de communication (infographie, etc.).

**Informations complémentaires**

Poste à pourvoir dès que possible. Merci d'adresser lettre de motivation, CV et 2 références d'anciens employeurs à [rh.comores@expertise-france.fr](mailto:rh.comores@expertise-france.fr) avec pour objet « Candidature Assistant.e de Projet AFIDEV », **au plus tard le 26 Juin 2022.**



# UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement



## Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi, du Travail, des Sports, des Arts et de la Culture

Direction Générale de la Maison de l'emploi

-----  
Projet FACILITE EMPLOI

### Appel à projets à destination des organisations de la société civile (OSC)

#### Pour la réalisation d'initiatives ayant pour objectif la création et la consolidation d'activités professionnelles en milieu rural à financer par la Facilité Emploi

L'Union des Comores et l'AFD ont signé une convention de financement qui comporte une Facilité en subvention à destination des OSC, mobilisable par réponse à des lignes directrices de projets visant la création et la consolidation d'emplois en milieu rural. Ces lignes directrices sont élaborées par la Maison de l'Emploi et adressées aux OSC sous la forme du présent Appel à projets. Les objectifs principaux de la Facilité sont déclinés selon deux axes :

**Axe 1 : Améliorer l'autosuffisance alimentaire durable**, par l'augmentation des revenus de la population rurale en réduisant la dépendance alimentaire vis-à-vis des importations et en préservant la biodiversité ;

**Axe 2 : Soutenir la création de services en milieu rural**, par le développement d'une activité professionnelle durable, individuelle ou salariée, en structurant une offre de services non agricoles en milieu rural.

Les OSC auront pour objet de concevoir des projets s'inscrivant dans le cadre de ces deux axes prioritaires pour la promotion d'activités en milieu rural. Elles devront produire les informations démontrant qu'elles sont qualifiées et expérimentées pour réaliser les présents services et qu'elles ont une capacité de gestion administrative et financière.

#### 1. Critères d'éligibilité

Pour être éligible le porteur de projet doit :

- Être une OSC à but non-lucratif (ou groupement d'OSC, avec chef de file désigné).
- Présenter un projet associant d'autres OSC ou des acteurs publics et/ou privés (chambre de commerce, incubateurs, coopératives, collectivités territoriales, CRDE, etc.) ;
- Être enregistrée aux Comores depuis plus de 2 ans ;
- Justifier l'opérationnalité des organes statutaires (procès-verbaux des réunions d'Assemblée générale ou du Conseil d'administration) ;
- Disposer d'un budget annuel moyen (calculé sur la moyenne des 3 dernières années) représentant au minimum :
  - 50% du budget annuel moyen du projet pour une subvention dont le montant demandé est supérieur à 50 millions KMF ;
  - 30% du budget annuel moyen du projet pour une subvention dont le montant demandé est inférieur ou égal à 50 millions KMF.

Pour être éligible la proposition de projet doit :

- Comporter une durée comprise entre 12 et 24 mois ;
- S'inscrire dans le champ d'intervention du projet Facilité Emploi, notamment en ciblant les jeunes et/ou les femmes et en intervenant en zone rurale ;
- Solliciter un financement compris entre 20 millions KMF et 100 millions KMF ;
- Intégrer un cofinancement de la structure à hauteur de 7% minimum du montant du projet.

#### 2. Les lots

Les secteurs porteurs suivants ont été retenus comme domaines prioritaires d'intervention et peuvent être subventionnés par la Facilité selon une répartition par lots :

- Lot 1 – Solutions écologiques et résilientes, pour l'insertion et la création d'emplois
- Lot 2 – Services non-agricoles en milieu rural
- Lot 3 – Appui technique et financier aux porteurs de projets/entrepreneurs individuels

#### 3. Dossier de candidature

Les pièces requises sont les suivantes :

- Les propositions de projet suivant le modèle de présentation (note d'intention) ;
- Les documents légaux, administratifs et financiers suivants (copies certifiées conformes à l'original, par un représentant habilité de l'OSC) :
  - Procès-verbal de nomination du/de la Président(e), rendu par l'organe délibérant de l'OSC daté et signé ;
  - La composition validée par l'OSC du conseil d'administration et/ou du bureau (si pas de CA) ;
  - La copie de la pièce d'identité du représentant légal, du président du CA et du trésorier (ou assimilés) ;
  - Les statuts datés, signés et certifiés – et une attestation certifiant qu'il s'agit bien de la dernière version en date ;
  - L'acte d'immatriculation ou d'enregistrement de l'OSC (déclaration d'enregistrement) daté ;
  - La liste des contributeurs privés participant à plus de 5% aux ressources de l'OSC et/ou au projet proposé ;
  - Les derniers comptes certifiés, ou à défaut les derniers comptes validés par l'organe délibérant de l'OSC – assortis du procès-verbal de la réunion de l'organe délibérant au cours de laquelle ces comptes ont été approuvés et une attestation certifiant que l'OSC n'est pas tenue, en vertu de la législation applicable aux Comores, de produire des comptes certifiés.

#### 4. Candidature

Les OSC intéressées peuvent obtenir des informations complémentaires par courrier électronique à l'adresse suivante : [secretariat.faciliteemploi@gmail.com](mailto:secretariat.faciliteemploi@gmail.com)

Les OSC souhaitant déposer un dossier devront impérativement retirer les lignes directrices de cet appel à projets auprès du bureau de l'UGP Facilité Emploi (remise sur clé USB) ou par voie électronique après demande par email adressée à l'adresse: [secretariat.faciliteemploi@gmail.com](mailto:secretariat.faciliteemploi@gmail.com) (réponse sous 48h hors jours non-ouvrés).

Les propositions de projets, sous la forme d'une note d'intention, doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 15 juillet 2022 à 16h à l'attention de :

M. Hassani MALIK, Coordinateur du Projet FACILITE EMPLOI  
Maison de l'Emploi- boulevard de Strasbourg - Moroni Union des Comores  
Tél : +269 3372476 / Mail : [secretariat.faciliteemploi@gmail.com](mailto:secretariat.faciliteemploi@gmail.com)

En objet : « **FACILITE EMPLOI : Appel à projets à destination des organisations de la société civile (OSC)** »

**Tout dossier incomplet ou arrivé après la date et l'heure indiquée ci-dessus sera écarté.**

#### 5.6. Réunions d'information

Des séances de présentation de l'appel à projets (lignes directrices, modèles de document) seront organisées à la Grande Comore (17 juin), à Mohéli (22 juin) et à Anjouan (22 juin). A cet effet les OSC intéressées sont invitées à s'inscrire auprès du secrétariat de la Facilité Emploi à l'adresse : [secretariat.faciliteemploi@gmail.com](mailto:secretariat.faciliteemploi@gmail.com)